

**DÉLIBÉRATION N° 2025-13**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DES DOUANES  
DU 24 NOVEMBRE 2025**

Le conseil d'administration de la Masse des douanes,

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'un montant de 65 963€ en provenance du compte d'affectation spéciale (vente d'un logement à Kourou) aux opérations de remplacement de fenêtres et porte-fenêtres à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni prévues à la programmation immobilière cadre 2025-2028.

Fait à Montreuil, le 24 novembre 2025

Le président du conseil d'administration,

Florian COLAS

